



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

N° 2 – Juillet 2003

Anciens et nouveaux plurilinguismes

SOMMAIRE

Introduction

Premier chapitre : Les situations de plurilinguisme : aménagement et représentations

Lambert-Félix Prudent : *Les nouveaux défis de la standardisation. (Comment écrire les langages littéraires, techniques et scientifiques en créole martiniquais ?)*

Claudine Bavoux : *Fin de la « vieille diglossie » réunionnaise ?*

Gervais Salabert : *Les Seychelles : à la recherche d'un trilinguisme équilibré*

Discussion

Deuxième chapitre : Écrire en situation de plurilinguisme

Jacky Simonin : *Médias de contact et contact de langues. Le cas réunionnais*

Norbert Dodille : *Contacts de langues et de culture dans le Journal d'Yvonne Blondel*

Discussion

Troisième chapitre : Analyses de langues et de discours en situation de contact

Jean-Philippe Watbled : *Grammaire créole et grammaire française*

Marinette Matthey : *Le français langue de contact en Suisse romande*

Gudrun Ledegen : *Regards sur l'évolution des mélanges codiques à la Réunion : l'avènement de l'interlecte ?*

Brigitte Rasoloniaina : *Le variaminanana des marchands de Tanjombato, zone rurale d'Antananarivo*

Discussion

Quatrième chapitre : Aspects du plurilinguisme en milieu scolaire

Rada Tirvassen : *Approcher les contacts des langues à partir des outils issus du structuralisme : quel usage effectuer du terme interférence ?*

Sophie Babault : *Plurilinguisme et tensions identitaires chez les lycéens malgaches*

Discussion

GRAMMAIRE CREOLE ET GRAMMAIRE FRANÇAISE

Jean-Philippe Watbled
Université de la Réunion

Introduction

Nous proposons un essai de comparaison entre le créole réunionnais et le français dans un cadre descriptif et explicatif qui prend en compte la variation et l'hétérogénéité des langues. L'étude comparative doit tenir compte de la typologie des situations de concurrence linguistique, du contact des langues et de la diglossie (sur cette notion, voir par exemple Calvet, 1998 : ch. 2 ; 1999 : 43-49).

Les langues peuvent *a priori* être comparées pour chacune des trois composantes du langage génératrices de formes, de structures et de sens, c'est-à-dire la phonologie, le lexique et la grammaire (flexion et syntaxe), en gardant à l'esprit que les formes et les structures sont au service du sens. Or les diverses variétés de créole réunionnais et de français oral ne sont pas éloignées au même degré dans les trois composantes mentionnées ci-dessus. Partant de l'hypothèse que c'est sur le plan grammatical que les deux langues divergent le plus nettement, nous limiterons le présent travail comparatif à des faits de grammaire orale, dans le domaine du verbe. La grammaire est en effet, de toutes les composantes, la plus abstraite et la plus complexe, tout en étant très structurée, et le verbe est au centre de la syntaxe.

La grammaire créole est issue d'une série de ré-analyses de données discursives de variétés datées de français, dans des conditions sociales et historiques bien identifiées et bien décrites (voir Chaudenson, 1979 ; 1995). Cependant, si la source est française, elle est multiforme, et surtout régionale et dialectale, et, quoi qu'il en soit, les restructurations ont produit une grammaire *autre*. C'est ce que nous allons essayer de montrer en étudiant, en guise d'illustration, deux points : (a) la syntaxe de l'indice /i/ et (b) l'expression du futur en créole.

Le travail que nous présentons est le résultat d'une enquête effectuée auprès de locuteurs originaires de Saint André et de Saint Denis. Cette limitation est volontaire : il s'agit d'une première phase d'un travail plus vaste. Les faits décrits ci-après ne valent donc que pour les locuteurs dont nous avons étudié les productions, même si les faits en question sont à notre avis largement représentatifs et significatifs, dans la mesure où leur description ouvre la voie d'une tentative d'explication des *principes* qui gouvernent le système grammatical créole dans sa globalité.

Accepter la variation, c'est accepter l'idée que ce qui est ici décrit n'est pas général et ne caractérise pas les parlars de tous les locuteurs de la Réunion. Cependant, l'idée que la notion

de variation est parfaitement compatible avec celle de règle de grammaire a constamment guidé nos recherches. Il va de soi qu'il s'agit des règles qui gouvernent le discours et qui relèvent de la langue, entendue ici comme la grammaire mentale sous-jacente régissant les comportements linguistiques.

Dans cette logique, il n'existe pour nous qu'une seule linguistique, la science de la langue et du discours, de la production du discours grâce à la langue, de la transformation incessante de la langue à partir du discours. C'est une linguistique cognitive et sociale, une science argumentative qui exclut les clivages entre une linguistique « interne » et une linguistique « externe ».

Système de transcription

Nous avons choisi pour le créole un système de transcription de type phonologique dans lequel aucun signe n'est muet. Nos transcriptions ont été mises entre barres obliques : /.../. Pour l'analyse syntaxique, les crochets ([...]) symbolisent les frontières de mots, les crochets gras ([...]) s'appliquent aux constituants de rang supérieur et les exposants symbolisent les relations de co-référence. Les structures « vides » sont représentées selon les cas par les signes ou expressions suivantes : Ø, ø, Δ, *pro*.

Le système de transcription que nous avons choisi est largement inspiré de la graphie courante des créoles à base française des Antilles (voir Pinalie & Bernabé, 1999 : 10) et de la graphie IPN (Institut de pédagogie national) du haïtien (voir Howe, 1990 : 10-11 ; pour une discussion, voir aussi Valdman, 1978 : ch. 5).

Nous avons utilisé cette transcription non seulement pour les exemples en créole, mais aussi pour rendre compte de la prononciation des exemples français. L'adoption de ce système et de cette pratique permet des comparaisons systématiques entre les productions orales dans les différents parlers (créoles à base française et français), en ayant à l'esprit que toutes les langues sont prioritairement orales. Nous avons simplement visé une fonctionnalité linguistique optimale sans chercher à concurrencer les graphies existantes et reconnues. D'ailleurs, ce que nous proposons est davantage une transcription qu'une graphie proprement dite.

Afin de faciliter la tâche du lecteur, les signes utilisés ont pour la plupart leur valeur de base de l'orthographe française et chaque signe a une seule valeur. Certains signes sont des digraphes : /ou, eú, eù, en, on, an, ch/. Exemples (en français) : *rue* /ru/, *roue* /rou/, *casser* /kasé/, *caser* /kazé/, *chasser* /chasé/, *jaser* /jazé/, *escalier* /èskalyé/, *oiseau* /wazo/. Les voyelles surmontées d'un accent aigu sont mi-fermées et les voyelles surmontées d'un accent grave sont mi-ouvertes. Exemples : *fée* /fé/, *fête* /fèt/, *sot* /só/, *sotte* /sòt/, *peu* /peú/, *peur* /peù/. Pour le *schwa*, nous avons choisi le signe /ë/ : *le* /lè/, *petit* /pèti/, *premier* /prèmyé/.

Pour les voyelles nasales, on utilise les digraphes /en, on, an/. Exemples : *faim*, *fîn* /fen/, *bon* /bon/, *grand* /gran/. Les signes /i/ et u/ renvoient toujours à des voyelles orales, même avant /n/. Comparez : *fin* /fen/, *fine* /fin/. Les signes vocaliques surmontés d'un accent (/é/, /è/, /ó/, /ò/, /eú/, /eù/) correspondent toujours à des voyelles orales, même avant un /n/. Lorsque /a/ dénote une voyelle orale précédant /n/, nous l'écrivons /à/. On opposera ainsi *bon* /bon/ à *bonne* /bòn/, *plein* /plen/ à *pleine* /plèn/, *Jean* /jan/ à *Jeanne* /jàn/.

L'indice /i/ en créole

Les fonctions syntaxiques fondamentales

Nous allons en premier lieu examiner la question des fonctions syntaxiques fondamentales sujet et objet en français afin de mieux comprendre ensuite le rôle syntaxique et le fonctionnement de l'indice /i/ en créole (voir § 3.2). Prenons d'abord l'exemple de la phrase française suivante :

(1) *Il les voit* /il lé vwa/

Nous avançons l'hypothèse que /il/ et /lé/ sont non pas un sujet et un objet direct, mais des indices pronominaux, le premier renvoyant à un sujet vide, et le second à un objet vide, que nous notons tous deux *pro*. Les deux indices forment avec le verbe un groupe clitique enchâssé dans un autre groupe clitique : [il [lé [vwa]]]. La structure de (1) est la suivante :

(2) [*pro*] [[ili [léii [vwa]]] *pro*ii]

Cette conception des indices pronominaux en français est partagée notamment par Lazard (1994 : 12) et Creissels (1995 : 22-31).

La structure de (1) est à comparer à celle de (3) :

(3) *Le professeur voit ses amis* /lë proféseür vwa sé z-ami/

En (3), /lë proféseür/ est un véritable sujet et /sé z-ami/ est un véritable objet, et la phrase n'a pas d'indice pronominal :

(4) [lë proféseür] [[vwa] [sé z-ami]]

On sait qu'en français oral, la série des marqueurs flexionnels verbaux est peu fournie et surtout que les marqueurs d'accord désinentiels de formes distinctes sont plutôt rares. Ce sont donc en fait les termes conjoints *je, tu, il, etc.*, qui sont les principaux représentants du sujet au sein du groupe clitique, plutôt que les désinences, peu nombreuses en français oral courant.

Comparons maintenant (1) et (5) :

(5) *Lui, il les voit* /lui il lé vwa/.

Le terme initial, /lui/, est un vrai pronom (disjoint), en contraste avec /il/, qui est un indice pronominal (conjoint). Mais ce pronom disjoint n'est pas davantage sujet ; il s'agit d'un constituant détaché, tout comme le groupe /lë proféseür/ dans (6) :

(6) *Le professeur, il les voit* /lë proféseür il lé vwa/.

En fait, on a dans le français oral courant dont il est ici question un vrai sujet seulement dans des phrases comme (3) ci-dessus. Le tableau (T1) ci-après montre quelles sont les différentes positions syntaxiques et les possibilités contextuelles dans une structure transitive, par exemple :

(T1)

(Détaché)	Sujet	Groupe clitique			Objet
		Indice du sujet	Indice de l'objet	Verbe	
(A)	B	C	D	E	F

Ce tableau appelle quelques remarques. Le constituant détaché est facultatif. S'il y en a un, le sujet est vide (*pro*) et ce sujet est alors nécessairement repris par un indice pronominal (/i(l)/ ci-dessous en C) :

(T2)

A	B	C	D	E	F
lui	<i>pro</i>	i(l)	lé	vwa	<i>pro</i>
lë proféseür	<i>pro</i>	i(l)	lé	vwa	<i>pro</i>

Le terme C est co-référent de A et B, et le terme D est co-référent de F. S'il n'y a pas de constituant détaché (A), on a deux possibilités : soit (a) on a un sujet exprimé, soit (b) on a un sujet vide (*pro*). Dans le cas (a), on n'a pas d'indice de sujet, dans le cas (b) on en a un :

(T3)	A	B	C	D	E	F
	lè proféseùr	-		lé	vwa	<i>pro</i>
		<i>pro</i>	i(l)	lé	vwa	<i>pro</i>

On voit que l'indice de sujet ne renvoie, dans ce type de français, qu'à un sujet vide (*pro*). On a soit un sujet exprimé et pas d'indice de sujet, soit un sujet vide (*pro*) repris par l'indice /i(l)/. On note que dans la position A ci-dessus, on a le paradigme des pronoms disjoints : /mwa, twa, lui, èl, nou, vou, eú, èl/ (*moi, toi, lui, elle, nous, vous, eux, elles*), et que dans la position C, on a le paradigme des indices du sujet, qui sont conjoints au verbe : /jë, tu, i(l), èl, on, nou, vou, i(l), èl/ (*je, tu, il, elle, on, nous, vous, ils, elles*) (certains indices sont homonymes des pronoms disjoints de même personne).

Toutefois, pour ce qui est du sujet, l'analyse qui précède ne s'applique pas à toutes les variétés de français oral. On peut avancer l'hypothèse que dans d'autres variétés de français oral, davantage éloignées du français « académique », le constituant que nous avons considéré comme détaché peut en fait être intégré au noyau propositionnel. Il doit alors être considéré comme un sujet de plein droit. Dans une phrase comme (7), prononcée avec l'intonation appropriée, sans rupture tonale avant l'indice /i/, on a un sujet, /lè proféseùr/, et non un terme détaché :

(7) *Le professeur il les voit* /lè proféseùr i lé vwa/

La structure est la suivante, avec un sujet, /lè proféseùr/, suivi du prédicat :

(8) [lè proféseùr] [[i [lé [vwa]]]]

L'indice /i/ : du français au créole

Le créole s'est constitué à partir de structurations du type de (8) ci-dessus, en ayant en outre rendu obligatoire l'indice, sous la forme du /i/. Ainsi, le constituant qui se trouvait dans une position non pas subjectale, mais détachée (et en général thématique), a été ré-analysé comme sujet.

Par ailleurs, alors que l'indice de sujet en français s'accorde avec le (vrai) sujet (vide ou exprimé), le créole a généralisé l'indice /i/, quels que soient la personne, le genre et le nombre du sujet, donc sans restriction et sans accord. Étant donné cette généralisation du /i/, les indices de sujet du français (/jë, tu/ etc.) ont disparu en tant que tels en créole. Cette disparition a également atteint les autres indices (objet, etc.). Seuls ont subsisté les pronoms disjoints du français, qui ont acquis le statut de sujet, d'objet, etc. Enfin, le créole est dépourvu de toute trace d'accord désinentiel.

La disparition des indices autres que /i/ et de tout accord, désinentiel ou non, avec le sujet est liée à des changements typologiques importants. Tout d'abord, il n'y a plus en créole de sujet vide du type *pro*. En effet, dans notre approche, on ne peut postuler *pro* que s'il y a rappel du sujet vide par un indice pronominal ou flexionnel, c'est-à-dire ce qu'on appelle traditionnellement l'accord, mais le /i/, indice unique et invariant du créole, ne s'accorde pas avec le sujet :

(9) /pyèr i travay/ (« Pierre travaille »)

(10) /józyàn i travay/ (« Josiane travaille »).

Ensuite, les pronoms compléments (objets, etc.), étant issus des pronoms disjoints du français, sont postposés au verbe :

(11) /zòt i kóné aou/ (« ils vous connaissent »)

On considérera que l'indice /i/ a, comme les indices du français, un statut de clitique et forme un groupe avec le verbe :

(12) [zòt] [[i [kóné]] [aou]].

Nous formulons l'hypothèse suivante : les changements qui ont eu lieu et se sont fixés lors de la créolisation allaient dans le sens de la suppression des constituants vides abstraits de type *pro* et de l'intégration des constituants détachés, réinterprétés comme sujets. C'est ce qui

explique la disparition des indices conjoints et, au contraire, le maintien des anciens pronoms disjoints, qui sont les seuls à mériter l'appellation de pronoms personnels. Cela explique également en créole la position des pronoms par rapport au verbe (qui sert de repère). Un véritable pronom est disjoint et ce n'est pas un indice jouant un rôle de rappel. Il ne forme pas de groupe clitique avec le verbe et il assume des fonctions comme sujet, objet, etc. S'il assume la fonction objet, par exemple, il est placé en position post-verbale, d'où (11), (12), qui est à comparer avec (13) ci-après, en français, avec /vou/, assumant non pas la fonction objet, mais celle d'indice d'objet, et donc placé en position préverbale :

(13) /i vou kònès/ *ils vous connaissent*

Le système créole se résume ainsi : d'une part, on a de vrais pronoms, le sujet antéposé au verbe, et les compléments postposés ; après tout, l'ordre des termes dans (11) est celui de l'anglais *they know you*, et non celui de la phrase française (13) ; d'autre part, on a un indice pronominal, comme en français, mais cet indice, /i/, est unique et invariant, contrairement aux indices de sujet en français. Son invariance et l'absence d'accord sont liées à un changement de statut. Au lieu d'être un rappel du sujet dans le groupe clitique, il joue un rôle démarcatif en signalant le début du prédicat et en servant de séparateur entre le sujet et le prédicat (dans l'exemple (11), (12) ci-dessus, le sujet est le pronom [zòt] et le prédicat est [i kóné aou]). L'indice remplit une deuxième fonction : c'est un instrument de mise en relation du prédicat avec le sujet et un actualisateur du prédicat quand celui-ci a une forme finie, c'est-à-dire quand le premier verbe n'est ni un infinitif ni un participe (voir Corne, 1999 : 80).

Le sujet « zéro » (Ø)

Le créole a créé une structure inconnue du français, avec un sujet vide que nous désignerons par Ø, comme dans (14) :

(14) /i di pa sa/ (« on ne dit pas ça ! », « ça ne se dit pas ! »)

Nous analysons (14) comme suit :

(15) [Ø] [i di pa sa]

Cette phrase comprend un sujet, Ø, suivi du prédicat commençant avec l'indice /i/. Il faut rappeler que le créole ne peut disposer de l'équivalent du français /on/ (*on*), puisque ce dernier est un indice de sujet (conjoint) : or le créole n'a gardé du paradigme des indices français que /i/. Voici l'équivalent français de (14) :

(16) *On dit pas ça* /on di pa sa/

La phrase française (16) s'analyse différemment, avec un sujet vide *pro*, repris par un indice de sujet (*on*, /on/) :

(17) [*pro*] [on di pa sa]

Dans la phrase créole (14), le /i/ indique simplement le début du prédicat de forme finie et comme aucune forme « physique » ne précède /i/, le sujet ne peut être que vide (Ø), à interpréter, selon les contextes, comme anaphorique ou comme indéfini, équivalent du français *on* /on/, indéfini se référant à une personne, ou du français *ça* /sa/, indéfini se référant à une entité non personnelle ou à un événement :

(18) /i réponn pa/ (« ça ne répond pas »)

(19) /i déranj pa/ (« ça ne [me] dérange pas »)

La phrase (19), par exemple, est à analyser comme ceci :

(20) [Ø] [i déranj pa]

Notons que ce type de sujet vide est, d'un point de vue abstrait, distinct du sujet vide de type *pro*. En effet, le sujet de type Ø n'est pas repris par un indice qui s'accorderait avec lui, contrairement au sujet de type *pro*.

La distribution de l'indice /i/ après les pronoms sujets

Nous allons montrer, avec l'étude de la distribution apparemment problématique de l'indice /i/, que la langue créole, loin d'offrir des données erratiques, a, malgré la variation, une grammaire en réalité extrêmement régulée. Les principes qui régissent les faits que nous allons décrire sont étrangers au français. Les faits décrits révèlent que le créole est le produit d'une recreation et d'une re-grammaticalisation.

Nous avons indiqué plus haut que l'indice /i/ commence le prédicat de forme finie. Exemple :

(21) /zòt i di pa ryen/ (« ils ne disent rien »)

Le problème est que certaines données ne se conforment apparemment pas à cette règle. Voici des exemples, dans lesquels « ø » signale l'absence apparente d'indice :

(22) /ou ø krwa sa/ (« tu crois ça »)

(23) /li ø krwa sa/ (« il / elle croit ça »)

(24) /nou ø krwa sa/ (« nous croyons ça »)

Face à ces phrases dans lesquelles le pronom sujet est suivi de ø, on a pourtant, avec l'indice /i/ :

(25) /mi krwa sa/ (« je crois ça »)

(26) /èl i krwa sa/ (« elle croit ça »)

(27) /zòt i krwa sa/ (« vous [pl.] croyez / ils / elles croient ça »)

(28) /bàнна i krwa sa/ (« ils / elles croient ça »)

On peut raisonnablement en déduire que l'indice /i/ a comme variante un indice vide ø (« zéro »), conditionné par le contexte phonologique et grammatical. Nous postulons la règle suivante :

(R1) L'indice /i/ se maintient après un pronom à finale consonantique et après /bàнна/, mais s'efface normalement après les pronoms monosyllabiques à finale vocalique, sauf /mwèn/ (« moi »), c'est-à-dire après /ou, li, nou/.

En (25), la forme /mi/ est le résultat d'un amalgame régulier, la forme pleine du pronom sujet étant /mwèn/ : /mwèn i.../ ⇒ /mi/. L'amalgame, au lieu de l'effacement, est possible également, dans certaines variétés (créole des hauts), avec /vou/, variante de /ou/ (cf. (22)) : /vou i.../ ⇒ /vi/, ainsi qu'avec /nou/ : /nou i.../ ⇒ /ni/. Exemples :

(29) /vi krwa sa/ (« tu crois ça »)

(30) /ni krwa sa/ (« nous croyons ça »)

L'indice /i/ et la copule

Nous allons à présent montrer que la distribution de /i/ et sa concurrence avec ø obéissent à des règles complexes dans les phrases à copule. Considérons les exemples suivants :

(31) /zòt ø lé malad/ (« ils sont malades »)

(32) /zòt ø lété malad/ (« ils étaient malades »)

(33) /zòt ø té malad/ (« ils étaient malades »)

(34) */zòt i té malad/ (*id.*)

(35) /zòt i sra malad/ (« ils seront malades »)

En (33), /té/ est une variante réduite de /lété/, forme de la copule exprimant le passé imperfectif, et que nous appellerons forme en /-é/. La variante non réduite, /lété/, apparaît obligatoirement quand la copule n'est pas suivie de son complément. Ainsi, (36) est grammatical, mais (37) ne l'est pas, car /ousa/ (« où »), le complément de localisation gouverné par la copule, est placé en tête, ce qui rend obligatoire la forme pleine /lété/ :

(36) /ousa zòt ø lété/ (« où étaient-ils ? »)

(37) */ousa zòt ø té/

L'examen de ces exemples révèle que l'indice \emptyset (et non /i/) apparaît avant la copule, mais seulement quand la forme de ce verbe commence par un /l/, ou quand on a une variante réduite (/té/). Si la copule commence par un /s/ (voir (35)), on retrouve l'indice /i/. L'alternance entre /i/ et son absence (\emptyset) s'explique par des raisons formelles, et non sémantiques, puisque la phrase (35), avec /i/, a comme synonyme (38), avec \emptyset (voir § 4) :

(38) /zòt \emptyset va èt malad/ (« ils seront malades »)

L'absence de /i/ avant la forme de base /lé/ (cf. (31)) ne s'explique pas non plus par des raisons phonologiques, puisque tout lexème verbal commençant par un /l/, autre que la copule et /la/ (« avoir » : voir § 3.6), accepte le /i/. Exemple :

(39) /zòt i lav souvan zòt loto/ (« ils lavent souvent leur voiture »)

Pour expliquer nos données, nous postulons que la forme de base /lé/ s'analyse en deux morphèmes : /l/ et /é/, le /l/ étant un préfixe. On s'en convaincra en confrontant les différentes formes du paradigme flexionnel de la copule. Le morphème /l/ apparaît aux formes /lé/ et /lété/ (voir ci-dessus), mais pas aux autres formes. Il n'apparaît ni avec la forme en /-ra/ : /sra/ (expression du futur), ni avec la forme en /-ré/ : /sré/ (futur dans le passé, irrealis), ni avec /èt/ (infinitif), ni avec /été/ (participe).

La règle pour la copule est la suivante :

(R2) *L'indice est \emptyset lorsque la copule commence par le préfixe /l/.*

Le préfixe /l/ de la copule est donc incompatible avec /i/ (sauf dans un cas que nous examinons plus loin) :

(40) /zòt \emptyset lé malad/ (« ils sont malades »),

(41) */zòt i lé malad/

Lorsque la forme /lété/ est réduite à /té/, par chute de la syllabe initiale (aphérèse), l'indice reste \emptyset :

(42) /zòt \emptyset lété malad/ (« ils étaient malades »)

(43) /zòt \emptyset té malad/ (*id.*)

Pour expliquer l'indice \emptyset en (43), nous postulons le principe suivant :

(R3) *Si un verbe est privé de sa partie initiale (aphérèse), l'indice est \emptyset .*

Ce sont donc uniquement les formes à préfixe /l/ et la forme réduite, /té/, de la copule qui bloquent la présence de l'indice /i/ et imposent l'indice \emptyset :

(T4)

Sujet	Indice	Préfixe	Copule	Complément
zòt	\emptyset	l	é	malad
zòt	\emptyset	l	ét+é	malad
zòt	\emptyset	(effacé)	t+é	malad
zòt	i	(absent)	s+ra	malad

La forme en /-é/ de la copule, c'est-à-dire /lété/, entre aussi comme auxiliaire dans la formation de la structure périphrastique exprimant le passé imparfaitif des autres verbes, le plus souvent avec aphaérèse. Exemple pour le passé imparfaitif de /dòr/ (« dormir ») :

(44) /zòt \emptyset té (i) dòr/ (« ils dormaient »).

On note cette fois qu'on a un indice /i/ facultatif, mais placé après la copule. Nous analysons ainsi la structure de cet exemple :

(45) zòt [\emptyset té [i dòr]]

On a en fait ici une structure enchâssée (/i dòr/), gouvernée par la copule. Dans la structure enchâssée, le verbe est à la forme de base, qui est une forme finie. Il est donc normal que cette forme soit, au moins optionnellement, précédée de l'indice /i/. Cette forme de base est en effet la même que celle qui sert à l'expression du présent :

(46) /zòt i dòr/ (« ils dorment »).

En (44, 45), /té/ est la variante réduite de /lété/, ce qui entraîne l'indice \emptyset , à cause de l'aphérèse, comme en (43), vu plus haut (cf. R3) :

(43) /zòt \emptyset té malad/ (« ils étaient malades »)

Comparons à présent (47) et (48) :

(47) /zòt \emptyset lé ousa/ (« où sont-ils ? »)

(48) /ousa zòt i lé/ (*id.*)

Ce qui est intéressant ici est l'alternance entre la variante \emptyset et la variante /i/ de l'indice, alors que les deux phrases sont synonymes, ce qui implique que les règles de distribution de /i/ et \emptyset ne sont pas de nature sémantique. Nous avons vu plus haut que \emptyset apparaît avant le préfixe /l/ de la copule. Or cette règle ne semble respectée qu'en (47), phrase dans laquelle la copule est suivie de son complément, le lexème interrogatif /ousa/ (« où »), tandis qu'en (48), ce complément a été déplacé en tête. Nous représentons la position laissée vide par le complément déplacé en (48) avec le signe Δ :

(49) /ousa zòt i lé Δ /

Si le complément de la copule reste placé après celle-ci, l'indice /i/ est interdit et la phrase (50) est agrammaticale :

(50) */zòt i lé ousa/

Il faut donc postuler une règle qui s'applique à ce type de cas :

(R4) *La forme de base /lé/ de la copule est précédée de /i/ si elle n'est pas suivie de son complément.*

Cette règle est plus spécifique que la règle générale (R2) pour l'indice des formes en /l/ de la copule. En revanche, quand c'est la forme pleine et dissyllabique /lété/ (passé imperfectif) qui n'est pas suivie de son complément, on garde l'indice \emptyset :

(51) /ousa zòt \emptyset lété Δ / (« où étaient-ils ? »)

Notre hypothèse est que la règle R4 a une motivation d'ordre rythmique. Cette règle, dans la mesure où elle s'applique à la forme monosyllabique /lé/, mais non à la forme dissyllabique /lété/, obéit à la contrainte suivante :

(R5) *Les formes de la copule qui ont le morphème /l/ et qui ne sont pas suivies de leur complément doivent former un ensemble dissyllabique avec l'indice, que ce dernier soit /i/ ou \emptyset .*

Ainsi, l'ensemble /i lé/ a le même poids syllabique que / \emptyset lété/. Dans la même logique, on ne peut avoir la variante réduite de /lété/, c'est-à-dire /té/, dans le contexte où il faut éviter d'avoir une forme monosyllabique, c'est-à-dire quand le complément de la copule ne suit pas celle-ci :

(52) */ousa zòt \emptyset té Δ / (« où étaient-ils ? »)

Les contre-exemples apparents s'expliquent par des conflits de règles, une règle ayant priorité sur une autre. Comparons :

(53) /ousa zòt i lé Δ / (« où êtes-vous ? »)

(54) /ousa ou \emptyset lé Δ / (« où es-tu ? »)

La phrase (53) a l'indice /i/, conformément aux principes énoncés, mais en vertu de ces mêmes principes on attendrait aussi /i/ en (54), puisque seul le sujet change. Cependant, une autre règle, en conflit avec la règle R4 mentionnée plus haut, a priorité : c'est la règle R1, (voir § 3.4), qui autorise l'effacement de /i/ après un pronom monosyllabique à finale vocalique (autre que /mwən/). Nous rappelons l'exemple (22), qui illustre cette règle :

(22) /ou \emptyset krwa sa/ (« tu crois ça »)

Comme alternative à (54), on peut donc parfaitement avoir, dans certaines variétés de créole, la variante suivante, avec l'indice /i/ conditionné par la règle R4 et amalgamé au pronom /vou/ (voir § 3.4, phrase (29)) :

(55) /ousa vi lé Δ / (« où es-tu ? »)

L'exemple suivant s'explique de la même manière :

(56) /ousa mi lé Δ/ (« où suis-je ? »)

En (55, 56), l'indice /i/ est amalgamé au sujet, mais les principes sont respectés : l'indice et la copule forment un ensemble dissyllabique.

Si on a la forme /lété/, qui comporte déjà deux syllabes, on n'aura pas l'indice /i/ :

(57) /ousa zòt ø lété Δ/ (« où étiez-vous ? »)

(58) /ousa mwen ø lété Δ/ (« où étais-je ? »)

On comparera plus spécialement (56), avec /i/ (amalgamé au pronom sujet /mwen/), et (58), sans /i/. La suite /(m)i lé/ (indice + copule) est dissyllabique, tout comme la forme /lété/.

Quant aux formes /sra/, /sré/, elles suivent toujours les règles générales, que le complément de la copule soit postposé ou antéposé, puisqu'elles n'ont pas le morphème /l/ :

(59) /zòt i sra zòt kaz/ (« vous serez chez vous »)

(60) /ousa zòt i sra Δ/ (« où serez-vous ? »)

(61) /ou ø sra out kaz/ (« tu seras chez toi »)

(62) /ousa ou ø sra Δ/ (« où seras-tu ? »)

Il est important de préciser que ce qui est décisif est la présence non pas simplement d'une suite après la copule, mais la présence de son propre complément, directement gouverné par elle. Ainsi, (63) est grammatical, mais (64) ne l'est pas :

(63) /ousa zòt lété Δ granmaten/ (« où étiez-vous de bon matin ? »)

(64) */ousa zòt té Δ granmaten/

Dans ces exemples, la copule est suivie d'un complément, /granmaten/, mais il ne s'agit pas d'un complément directement gouverné par la copule. Si la copule est monosyllabique (/té/), la phrase est donc tout autant incorrecte que si l'adverbe /granmaten/ était absent. Comparons à présent les exemples suivants :

(65) /ousa zòt i lé Δ/ (« où êtes-vous ? »)

(66) /ousa zòt ø lété Δ/ (« où étiez-vous ? »)

(67) /ousa zòt ø té i lé Δ/ (« où étiez-vous ? »)

(68) /zòt ø lété zòt kaz/ (« vous étiez chez vous »)

(69) */zòt ø té i lé zòt kaz/ (*id.*)

En (65), l'indice /i/ est obligatoire pour les raisons indiquées plus haut (sous R4) : copule monosyllabique, commençant par le morphème /l/, et complément absent après la copule. En (66), l'indice /i/, non nécessaire, est interdit, étant donné que la forme /lété/ est déjà dissyllabique. En (67), on construit la structure exprimant le passé imperfectif à partir de l'expression du présent, c'est-à-dire (65), avec la forme de base de la copule, /lé/ :

(65) /ousa zòt i lé Δ/

Il suffit d'ajouter la forme /té/ à (65) pour obtenir (67). Le rapport est le même qu'entre les deux phrases suivantes :

(70) /ousa zòt i dòr Δ/ (« où dormez-vous ? »)

(71) /ousa zòt ø té i dòr Δ/ (« où dormiez-vous ? »)

Cependant, cette structure périphrastique (/...té i.../) n'est possible (cf. (67)) avec la copule /lé/ que lorsque celle-ci n'est pas suivie de son complément et accepte donc l'indice /i/. Or cet indice n'est pas accepté par la forme de base /lé/ quand le complément gouverné par la copule suit celle-ci. La seule expression possible du passé imperfectif pour traduire « ils étaient chez eux », par exemple, est donc (68), que nous répétons ci-après, alors que (69) est agrammatical :

(68) /zòt ø lété zòt kaz/ (« vous étiez chez vous »)

L'indice avec /la/, /na/ (« avoir »)

Le comportement du verbe /la/, /na/ (« avoir ») confirme la validité de l'analyse présentée plus haut. Voyons tout d'abord quelles sont les formes finies de ce verbe. La forme de

base est /la/, /na/, /nàna/, la forme en /-é/ est /lavé/, la forme en /-ra/ est /nóra/ et la forme en /-ré/ est /nóré/.

La première particularité de ce verbe est la concurrence de deux préfixes : le préfixe /l/ (cf. /la/, /lavé/), qu'il partage avec la copule, mais aussi le préfixe /n/ (cf. /na/, /nàna/, /nóra/, /nóré/). Ces préfixes /l/ et /n/ sont en distribution complémentaire, sauf pour la forme de base ; pour cette forme, les deux préfixes s'opposent : on a /l/ si le verbe joue un rôle grammatical d'expression du passé (perfectif), mais on a /n/ dans les autres cas. Exemples :

(72) /zòt ø la fin manjé/ (« ils ont mangé »)

(73) /zòt ø na en gran loto/ (« ils ont une grande voiture »)

Nous dirons que la forme /la/ est auxiliaire (cf. (72)) et que /na/ est verbe ordinaire (cf. (73)). Dans les deux cas, le verbe refuse l'indice /i/ dans les mêmes conditions que la copule, et pour les mêmes raisons : la présence du préfixe /l/ ou de son concurrent /n/. Les phrases suivantes sont donc agrammaticales, les phrases correctes étant (72, 73) ci-dessus :

(74) */zòt i la fin manjé/

(75) */zòt i na en gran loto/

Une autre particularité est l'existence d'une variante redoublée, /nàna/, pour la forme de base du verbe ordinaire. Nous examinons incessamment le rôle de cette variante.

Contrairement à la copule, le verbe étudié ici n'est jamais précédé de l'indice /i/, même lorsque son complément est déplacé. Cependant nous allons voir qu'il obéit aux mêmes principes rythmiques que la copule. Lorsque notre verbe est auxiliaire, aucune règle spéciale n'a lieu de s'appliquer, car /la/ sera toujours suivi au moins d'une partie de son propre complément, qui commence par une forme verbale participiale, même quand par ailleurs il y a eu déplacement d'un sous-constituant :

(76) /zòt ø la fé en gran fèt/ (« ils ont fait une grande fête »)

(77) /kósa zòt ø la fé Δ/ (« qu'ont-ils fait ? »)

Les formes finies autres que la forme de base (/lavé/, /nóra/, /nóré/) sont dissyllabiques au départ (cf. /lété/), et ne nécessitent aucune règle. Reste le problème de la forme de base dans l'emploi comme verbe ordinaire (/na/), quand son complément est déplacé. Dans ce cas, c'est la reduplication qui permet, quand il y a lieu, de rendre le verbe dissyllabique, jouant ainsi avec /na/ le même rôle que /i/ avec la copule :

(73) /zòt ø na en gran loto/ (« ils ont une grande voiture »)

(78) /kósa zòt ø nàna Δ/ (« qu'est-ce qu'ils ont ? »)

Dans le type de structure illustré par (78), la reduplication est obligatoire. Notons cependant que la forme redoublée est acceptable (mais non obligatoire) même quand le verbe est suivi de son complément :

(79) /zòt ø nà(na) en gran loto/

Le même verbe, avec /na/ comme forme de base, sert dans les structures existentielles équivalant au français *il y a*. Voici quelques exemples :

(80) /ø nà(na) dló/ (« il y a de l'eau »)

(81) /ø lavé dló/ ou /ø navé dló/ (« il y avait de l'eau »)

(82) /ø nóra dló/ (« il y aura de l'eau »)

(83) /kósa ø nàna Δ su la tab/ (« qu'y a-t-il sur la table ? »)

On observe une alternance libre entre /l/ et /n/ pour la forme en /-é/, mais seulement quand le verbe a une valeur existentielle (cf. fr. *il y a*). Le point essentiel est la reduplication en (83). On a ici un indice ø, mais qui ne suit aucun sujet, /kósa/ étant un objet déplacé. Ces structures existentielles sont asubjectales et il n'y a donc même pas lieu de postuler un sujet vide.

L'expression du futur en créole

Futur cinétique et futur non cinétique

Nous allons à présent aborder la deuxième question de grammaire créole que nous avons annoncée en introduction : l'expression du futur.

Pour le renvoi à l'avenir, le créole dispose d'un système original. Il oppose en effet, du double point de vue formel et sémantique, deux types de futur, illustrés par les exemples suivants :

(84) /zòt i sava manj en kari vólay/ (« ils vont manger un cari de volaille »)

(85) /demen zòt ø va manj en kari vólay/ (« demain, ils mangeront un cari de volaille »).

Cette dualité a été bien vue par Corne (1999 : 82), qui y voit une opposition entre un futur défini, avec /sava/, et un futur indéfini, avec /va/. Nous préférons quant à nous postuler une opposition entre un futur que nous appelons cinétique, en (84), et un futur non cinétique, en (85).

Pour exprimer l'opposition, le créole se sert de deux variantes de la forme de base du même verbe, équivalent formel du français « aller ». On a en (84) la forme complète /sava/ et en (85) la forme incomplète /va/, avec absence de la syllabe initiale /sa/.

Sur le plan phonologique, on note la fréquente réduction de la forme complète /sava/, en /saa/, /sar/, ou /sa/, étant donné la faiblesse phonétique du /v/ en créole. Dans ce qui suit, nous continuerons cependant, pour la clarté (grammaticale) de l'exposé, à écrire /sava/, laissant le lecteur créolophone libre de choisir la variante (phonétique) qui lui convient. La forme incomplète /va/ subit en général un processus (non obligatoire) d'amalgame avec les pronoms sujets /mwèn, ou, nou/, avec, à nouveau, disparition du phonème /v/. Exemples :

(86) /ma manjé.../ (← /mwèn ø va manjé.../) (« je mangerai »)

(87) /wa manjé.../ (← /ou ø va manjé.../) (« tu mangeras »)

(88) /na manjé.../ (← /nou ø va manjé.../) (« nous mangerons »).

L'amalgame entraîne une distorsion entre le découpage en mots (89) et le découpage en syntagmes (90), et l'expression du futur est réduite à la forme /a/ :

(89) [ma] [manjé...]

(90) [m] [a manjé...]

La première valeur de la forme complète /sava/ est en réalité l'expression du mouvement dans l'espace. Avec cette valeur spatiale, /sava/ peut également régir un infinitif :

(91) /mi sava achèt dè pen/ (« je vais acheter du pain »).

La forme incomplète /va/ est quant à elle strictement réservée au futur et ne s'emploie jamais pour le mouvement spatial. L'expression du mouvement (valeur cinétique), que celui-ci soit spatial, comme en (91), ou chronologique, comme en (84), requiert donc la syllabe /sa/ (cette question est vue en détail plus loin : voir § 4.3).

Le point commun entre le futur cinétique et le futur non cinétique est le renvoi à l'avenir, mais l'opposition entre les deux structures est une question de point de vue. Dans le premier cas (futur cinétique, (84)), le locuteur considère qu'on est déjà (métaphoriquement) en mouvement vers la réalisation de l'événement, alors que dans le deuxième cas (futur non cinétique, (85)), cette idée est absente. Le futur cinétique est plus fortement lié à la situation repère : en (84), cette situation repère est la situation d'énonciation. Avec le futur non cinétique, une rupture sépare mentalement le moment de l'énonciation et le moment de la réalisation future de l'événement. La conséquence est un effet de proximité chronologique et d'imminence pour le futur cinétique, et de distance, d'éloignement dans le temps plus important pour le futur non cinétique. Le cinétique équivaut à proximal et le non cinétique à distal. Il s'agit de perspective, de manière d'envisager l'événement, et non de distance

objective. Le renvoi à l'avenir relève du repérage déictique (chronologie), mais l'opposition entre cinétique et non cinétique, qui joue au sein de la période à venir, est d'ordre aspectuel.

En outre, le futur non cinétique peut facilement prendre une valeur injonctive, dans un contexte approprié et avec l'intonation qui convient, à condition, bien entendu, que la référence du sujet n'inclue pas le locuteur :

(92) /zòt ø va manjé/ (« vous allez manger ! », « ils vont manger ! »)

Cette phrase peut équivaloir à un ordre. Une telle valeur injonctive est exclue avec le futur cinétique, et la valeur de (93) est nécessairement informative :

(93) /bàнна i sava manj rèstóran/ (« ils vont manger au restaurant »)

L'expression flexionnelle du futur non cinétique

Le créole dispose également d'un autre moyen d'expression, flexionnel cette fois, du renvoi à l'avenir : la forme en /-ra/. Exemple :

(94) /bàнна i manjra pa/ (« ils ne mangeront pas »)

Cette forme avec le marqueur flexionnel /-ra/ est synonyme de la construction non cinétique avec /va/, mais non de la construction cinétique avec /sava/. Le créole possède donc deux expressions concurrentes du futur non cinétique.

Précisons que pour une majorité de locuteurs (mais non tous), la forme en /-ra/ s'utilise négativement, avec en outre la possibilité d'une métathèse avant la négation /pa/ :

(95) /bàнна i manjar pa/ (« ils ne mangeront pas »)

Par ailleurs, inversement, pour le futur non cinétique associé à une négation, la forme en /-ra/ est en général préférée à la construction avec /va/ (voir Chaudenson, 1989 : 28) :

(96) /zòt i wara pa sa si ou mont pa zòt/ (« ils ne le verront pas si tu ne le leur montres pas »)

Cependant, cette remarque ne s'applique pas à ce que nous appelons ici le futur cinétique (voir Corne, 1999 : 82). Ce futur cinétique se combine parfaitement avec la négation :

(97) /mwèn lé sur zòt i sava pa war sa/ (« je suis sûr qu'ils ne vont pas voir ça »)

Analyse formelle

Nous allons à présent proposer notre analyse de la relation entre le plan sémantique et le plan formel. Comparons à nouveau ces deux phrases :

(84) /zòt i sava manj en kari vólay/ (« ils vont manger un cari de volaille »)

(85) /demen zòt ø va manj en kari vólay/ (« demain, ils mangeront un cari de volaille »).

Comme il a été indiqué plus haut, on a ici le même verbe, /(sa)va/, sous deux formes différentes. On observe également la présence de l'indice /i/ avec le futur cinétique en (84) et son absence avec le futur non cinétique en (85). L'explication de l'absence du /i/ avant /va/ en (85) ne peut être d'ordre sémantique, puisque cet indice /i/ se retrouve dans la phrase suivante :

(98) /demen zòt i manjra pa kari vólay/ (« demain ils ne mangeront pas de cari de volaille »)

Or (98), avec l'indice /i/, est l'exacte contrepartie négative de (85), sans l'indice /i/. Que la négation soit présente ou pas importe peu, puisque (99), sans /i/, et (100), avec /i/, sont synonymes :

(99) /zòt ø va èt kontan/ (« ils seront contents », futur non cinétique)

(100) /zòt i sra kontan/ (*id.*)

Pour expliquer la distribution de /i/, nous postulons que le verbe /sava/ se découpe en deux morphèmes séparables : le préfixe /sa/ et le thème verbal /va/. Lorsqu'on exprime le cinétique, spatial ou chronologique, les deux morphèmes sont sélectionnés, et l'indice /i/ est présent :

(101) /bàнна i sava rakont en zistwar/ (« ils vont raconter une histoire »)

Lorsqu'on exprime le futur non cinétique, seul le morphème proprement verbal, /va/, est sélectionné, ce qui bloque la possibilité du /i/, qui ne peut précéder que le verbe entier : voir (85). Notre analyse est résumée dans le tableau ci-dessous :

(T5)

	Sujet	Indice	Cinétisme	Auxiliaire du futur	Verbe	Désinence du futur	Néga-tion
(a)	zòt	i	sa	va	manjé		
(b)	zòt	Ø	Ø	va	manjé		
(c)	zòt	i	Ø	-	manj	ra	pa

En (a), la forme complète, /sava/, est précédée de /i/ ; en (b), l'absence du préfixe /sa/ entraîne l'absence de /i/, dans la position qui le précède ; en (c), il n'y a aucune raison formelle de ne pas avoir /i/. Le marqueur désinentiel /-ra/ est synonyme de /va/, les deux exprimant le futur. On comprend mieux le rôle du morphème /sa/ en (a) : c'est lui qui est chargé d'exprimer le cinétisme. La division du travail est donc la suivante : /sa/ exprime le cinétisme, tandis que /va/ exprime simplement le futur, comme la désinence /-ra/. La forme non marquée du verbe est /sava/, avec les deux morphèmes (préfixe + thème verbal). En cas d'absence de cinétisme, on applique une règle de suppression du préfixe (aphérèse). Nous rappelons ici la règle (R3) (voir § 3.5) :

(R3) Si un verbe est privé de sa partie initiale (aphérèse), l'indice est \emptyset .

Cette règle, indépendamment motivée, explique l'absence de l'indice /i/ en cas d'aphérèse (en (b) ci-dessus).

Dans l'exemple (a) du tableau (T5), on a cinétisme et futurité ; en (b) et (c), on a futurité sans cinétisme. Enfin, lorsque le verbe /sava/ exprime le mouvement spatial, sa valeur est automatiquement cinétique, et requiert le préfixe /sa/. Le cinétisme est donc commun à la valeur spatiale et à l'un des deux types de renvoi au futur.

On a ainsi un système très réglé, tant sur le plan formel que sur le plan notionnel, et nettement distinct du système français.

Conclusion

Nos analyses de la syntaxe de l'indice /i/ et de la morphosyntaxe et sémantique de /(sa)va/ pour l'expression du futur montrent l'originalité de la grammaire créole, comparée à celle du français. En effet, l'indice créole /i/ a pour origine l'indice français /i(1)/, mais sa place dans le système de la grammaire créole est très différente. Loin d'appartenir à un paradigme complet dans un système d'accord (personne et nombre, genre), il est devenu un indice unique signalant, en l'absence de tout accord, l'actualisation du prédicat fini en relation avec un sujet. En outre, les règles qui régissent sa distribution et sa compatibilité ou son incompatibilité avec les verbes « être » (/lé/) et « avoir » (/la, na/) du créole sont particulièrement complexes.

L'expression du futur est tout aussi révélatrice d'une re-grammaticalisation : à partir d'un seul verbe français, « aller », déjà grammaticalisé et transformé en métaphore spatiale de la chronologie, le créole a créé un système morphosyntaxique et sémantique original.

Nos deux études montrent comment et à quel point le créole est devenu *grammaticalement* autonome, tout en exploitant initialement les données discursives fournies par diverses variétés de français.

Références bibliographiques

- CALVET, L.-J., 1993 (3ème édition corrigée, 1998) : *La sociolinguistique*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? » n° 2731.
- CALVET, L.-J., 1999 : *La guerre des langues*, Paris, Hachette.
- CHAUDENSON, R., 1979 : *Les créoles français*, Paris, Nathan.
- CHAUDENSON, R., 1989 : *Créoles et enseignement du français*, Paris, L'Harmattan.
- CHAUDENSON, R., 1995 : *Les créoles*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? », n° 2970.
- CORNE, C., 1999 : *From French to Creole, The development of new vernaculars in the French colonial world*, London, University of Westminster Press.
- CREISSELS, D., 1995 : *Éléments de syntaxe générale*, Paris, Presses universitaires de France.
- HOWE, K., 1990 : *Haitian Creole Newspaper Reader*, Wheaton, Dunwoody Press.
- LAZARD, G., 1994 : *L'actance*, Paris, Presses universitaires de France.
- PINALIE, P. & BERNABÉ, J., 1999 : *Grammaire du créole martiniquais*, Paris, L'Harmattan.
- VALDMAN, A., 1978 : *Le créole : structure, statut et origine*, Paris, Klincksieck.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Claude Caitucoli.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli